

REMARQUES LIMINAIRES:

Forme:

Par souci de concision, la *forme masculine* employée dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Version officielle

La version française de ces directives fait foi.

1. Mandat

Les championnats valaisans de 10 kilomètres route de 2022 sont attribués au CA VETROZ dans le cadre des championnats suisses de 10 Km sur route, le 3 avril.

2. Catégories, âges et parcours

Juniors garçons	19 ans et moins	Juniors filles	19 ans et moins
Hommes	de 20 à 39 ans	Femmes	de 20 à 39 ans
Vétérans hommes	dès 40 ans	Vétérans femmes	dès 40

3. Classement scratch

Les 5 premiers du classement « scratch » seront classés dans la catégorie Hommes/femmes quel que soit leur âge

Cela signifie que dans le classement des 5 premiers Hommes, il pourrait y avoir des Vétérans ou des juniors. Ces derniers devront également être classés chez les Vétérans ou en juniors.

4. Sont considérés comme Valaisans

Les athlètes ayant leurs droits civiques en Valais.

Les athlètes non Suisses et établis en Valais depuis plus de 3 ans.

Les athlètes ayant leurs droits civiques en Suisse et licenciés dans un club valaisan.

Les athlètes non Suisses de moins de 18 ans et établis en Valais.

NB ! Un athlète valaisan licencié dans un club non valaisan ne pourra pas être considéré comme Valaisan, l'athlète ne peut obtenir des titres dans deux cantons suisses.

5. Proclamation des résultats et récompenses

L'athlète devra être présent pour recevoir son prix (ou se faire représenter), si personne ne prend son prix, la FVA pourra en disposer librement.

6. Devoirs des athlètes

En matière de dopage, les athlètes doivent se conformer aux directives d'antidoping de SwisOlympic.

7. Délégué responsable de la fédération valaisanne

Pour 2022, Monsieur Bernard Mayencourt est la personne mandatée par la FVA pour établir les classements.

Pierre-Michel Venetz
Président FVA